



PRINCE EDWARD ISLAND

Regulatory & Appeals Commission
Commission de réglementation et d'appels
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

AVIS

PRIX DU PÉTROLE

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 10 janvier 2025 – La Commission de réglementation et d'appels de l'île a approuvé les prix pétroliers suivants, qui seront en vigueur à partir de 0 h 1 le vendredi 10 janvier 2025 :

- Le prix de l'essence ordinaire augmentera de 4,8 cents le litre.
- Le prix de l'essence super augmentera de 2,5 cents le litre.
- Le prix du mazout de chauffage augmentera de 4,8 cents le litre.
- Le prix du diesel augmentera de 4,0 cents le litre.
- Le prix du propane augmentera de 0,7 cent le litre pour Irving Energy Distribution and Marketing, de 1,0 cent le litre pour Superior Propane, de 0,5 cent le litre pour Avenir Energy, de 2,0 cents le litre pour Kenmac Energy Inc. et de 2,0 cents le litre pour Noonan Petroleum.

Avec les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 169,9 et 171,0 cents le litre, le prix de l'essence super sans plomb aux stations libre-service se situera entre 177,8 et 178,9 cents le litre, et celui du diesel se situera entre 193,3 et 194,5 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 135,2 cents le litre.

Le prix du propane se situera entre 86,2 et 88,4 cents le litre.

Pour connaître les prix actuels des produits du pétrole, visitez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 17 janvier 2025.